

Ville de Kourou

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

sur le projet de révision générale du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la Ville de Kourou

Par arrêté n°2018-01/MK/SU du 12 Décembre 2018, le Maire de la Commune de Kourou à ordonné l'ouverture de l'enquête publique portant que la révision générale du Plan d'Occupation des Sols (POS) valant élaboration du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune.

Ce projet de Plan Local d'Urbanisme poursuit les objectifs suivants définis et développé dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durables :
- à l'horizon 2030, construire la ville et poursuivre son développement
- soutenir le développement de l'activité spatiale et diversifier l'économie locale
- développer l'accès à la propriété
- structurer les espaces publics
- encadrer et aménager la vie à la campagne

Cette enquête publique, d'une durée de 30 jours, se déroulera :
Du lundi 7 Janvier 2019 à 9h00 jusqu'au mercredi 6 février 2019 à 12h00

A cet effet, par décision en date du 22 Octobre 2018, le Tribunal administratif de Guyane désigné Monsieur Laurent BALMELLE en qualité de Commissaire Enquêteur.

Le dossier d'enquête publique, comprenant le rapport de présentation, le projet d'aménagement et de développement durables, les orientations d'aménagements et de programmation, le règlement écrit et graphique et les annexes au Plan Local d'Urbanisme, ainsi que le bilan de la concertation et les avis des personnes publiques associées et consultées, est communicable à toute personne sur sa demande et à ses frais, avant l'ouverture de l'enquête publique ou pendant celle-ci, conformément aux dispositions de l'article L. 123-11 du Code de l'environnement.

L'évaluation environnementale du projet de plan local d'urbanisme qui figure dans le rapport de présentation et l'avis de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites sont joint au dossier de l'enquête publique.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, les pièces du dossier, ainsi qu'un registre d'enquête publique, côté et paraphé par le Commissaire enquêteur seront tenus à disposition du public au service urbanisme de la Ville de Kourou, du 7 Janvier 2019 au 6 Février 2019 à 12h00, soit pendant les 30 jours consécutifs de l'enquête publique.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique du lundi au vendredi de 7h00 à 14h00, sauf les weekends et jours fériés, et consigner éventuellement ses observations et propositions sur le registre.

Le dossier d'enquête publique sera également consultable sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : www.ville-kourou.fr

Les observations et propositions pourront être adressées :

- par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse suivante :

Mairie de Kourou
Laurent BALMELLE
Commissaire enquêteur du PLU
30 avenue des Roches
97310 KOUROU

- par voie électronique à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse suivante : urbanisme@ville-kourou.fr (mentionner expressément dans l'objet : observation enquête publique – élaboration du PLU)

Le Commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public au service urbanisme de la Commune de Kourou pour recueillir les observations et propositions des intéressés les :

Vendredi 11 Janvier 2019 de 9h à 12h

Mercredi 16 Janvier 2019 de 9h à 12h

Lundi 21 Janvier 2019 de 9h à 12h

Vendredi 1^{er} Février 2019 de 9h à 12h

Mercredi 6 Février 2019 de 9h à 12h

À l'expiration du délai de l'enquête, les registres seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai de 30 jours à compter de la date de clôture de l'enquête pour transmettre un rapport et ses conclusions motivées.

Une copie du rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public au service urbanisme de la Ville de Kourou aux jours et heures habituels d'ouverture et à la préfecture de la Guyane pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

L'approbation du Plan Local d'Urbanisme devra ensuite être prononcée par délibération du Conseil Municipal.

Le Maire,
François RINGUET